Communiqué hebdomadaire du Conseil d'Etat

25 juin 2025

La version Internet fait foi

M. Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat
Mme Delphine Bachmann, conseillère d'Etat
Mme Anne Hiltpold, conseillère d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat
Service communication et information
Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève
Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Focus 4
Genève lance son premier plan directeur de l’employabilité 4
Décisions du Conseil d'Etat 6
Genève 6
Vacances scolaires 2027-2028 à 2030-2031 6
Pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes: réponse à une motion 6
Nouvelle dénomination à Bernex et modification d'artère sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates 7
Date de la nouvelle élection des membres du conseil municipal de la commune de Vernier 7
Nomination 8
Nouveau directeur général de l'office du registre foncier 8
Genève-Confédération 8
Soutien à l’évolution du cadastre des restrictions publiques à la propriété foncière 8
Soutien à la révision de l’ordonnance sur le CO2 9
Soutien au renforcement des mesures contre les pénuries de médicaments 9
Ordonnance sur la poste: pour un maintien d’un service postal de qualité 9
Autres décisions en bref 11
Aides financières 11
Crédits supplémentaires 11

Genève lance son premier plan directeur de l'employabilité

Le Conseil d'Etat a validé le premier plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEm) et ses 14 mesures. Il s'agit d'une réponse tripartite et déterminée à un marché du travail en pleine évolution et à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs. Ce plan vise à permettre à toutes et tous de renforcer leur parcours professionnel et aux entreprises d'accéder à une main d'œuvre mieux adaptée à leurs besoins. Cette meilleure concordance entre le profil des individus et les exigences du marché va contribuer à améliorer la compétitivité du canton (voir présentation).

L'employabilité - telle que définie par l'Organisation internationale du travail - est l'aptitude à trouver et à conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle. Le Conseil d'Etat en a fait un objectif prioritaire de son programme de législature.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce plan, fruit d'une démarche entre l'Etat et les partenaires sociaux. L'objectif est que les personnes en âge et en capacité de travailler trouvent leur place sur le marché du travail. L'Etat veut ainsi encourager celles et ceux en emploi, en transition professionnelle, à la recherche d'un emploi ou dans une dynamique de réinsertion professionnelle, à suivre des formations tout au long de leur vie afin de s'adapter aux nouvelles exigences. Du côté des entreprises, l'Etat entend proposer des solutions pour anticiper plus facilement les besoins en compétences et en formation continue de leur personnel.

4 axes stratégiques avec 14 mesures

Le PDEm présente un premier train de 14 mesures innovantes, qui s'articulent autour de 4 axes stratégiques:

1. Marché du travail
2. Formation et développement des compétences
3. Information et orientation
4. Conditions-cadres

Parmi les 14 mesures, certaines ont déjà démarré, comme le dispositif cantonal des microcertifications ou encore l'accès facilité à l'apprentissage des plus de 30 ans par le biais des allocations de formation (AFO). D'autres, en revanche, sont à concevoir, comme la mise en place d'un compte individuel de formation ou la création d'un espace dédié à l'employabilité.

Pour la première fois, trois départements (instruction publique, formation et la jeunesse (DIP), cohésion sociale (DCS) et économie et l'emploi (DEE)) - en étroite collaboration avec les partenaires sociaux - s'associent pour la mise en œuvre de ce plan ambitieux, qui vise une réalisation à l'horizon 2035.

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *pour le DEE: Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, T. 078 628 80 08.*
- *pour le DIP: M. Michael Roy, chargé de communication, T. 022 546 69 07*.
- *pour le DCS: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication,*

T. 076 762 17 17.

Décisions du Conseil d'Etat

Genève

Vacances scolaires 2027-2028 à 2030-2031

Le Conseil d’Etat a fixé les dates des vacances scolaires pour les années scolaires 2027-2028 à 2030-2031.

Cette décision marque l’entrée en vigueur d’un nouveau modèle de calendrier scolaire, qui sera appliqué dès la rentrée d’août 2027. Elle découle de la prise en compte des résultats d'une large consultation lancée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, intervenue au printemps 2025 auprès des familles, des élèves, des professionnels intervenant auprès des élèves, des communes, des acteurs du parascolaire ainsi que de nombreux autres partenaires.

Les principaux changements sont les suivants (le nombre total de jours de vacances restant inchangé):

- trois jours de congé sont ajoutés à la fin des vacances d’été, ce qui reporte la rentrée scolaire au jeudi au lieu du lundi;
- un jour de congé est ajouté le lendemain du jeudi du Jeûne genevois, ce qui permet de créer un pont;
- un jour de congé est ajouté le jeudi précédant le Vendredi saint;
- pour compenser ces modifications, cinq jours de congé sont retirés des vacances de Pâques, supprimant ainsi la deuxième semaine de ces vacances;
- le pont de l’Ascension, introduit en 2023, est maintenu.

A la demande de certains partenaires, la mise en œuvre de ce calendrier, initialement prévue pour la rentrée de 2026, a été reportée à la rentrée scolaire 2027-2028, en raison de son impact sur la gestion des locaux scolaires communaux ainsi que sur les activités parascolaires et périscolaires.

Les calendriers annuels jusqu’à l’année scolaire 2030-2031 tiennent compte dans la mesure du possible de l'équilibre des périodes d'enseignement entre deux périodes de vacances et de la coordination avec les autres cantons romands.

Les dates détaillées sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Michael Roy, chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 07.

Pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes: réponse à une motion

Le Conseil d’Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur une motion pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes.

Pour répondre à cette motion, l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) a dans un premier temps organisé un forum réunissant les personnes concernées et leurs proches, afin de mieux cerner les besoins exprimés, notamment celui de créer un dispositif spécifique de soutien aux personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarche en lien avec les différents services étatiques. Ce travail a été enrichi par l'analyse de dispositifs existants dans d'autres cantons, notamment ceux des deux Bâle et du Valais. S'appuyant sur ces éléments, l'OAIS a lancé un appel à projets à destination des associations, en vue de développer des prestations ciblées répondant aux attentes identifiées.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint, DCS, T. 076 762 17 17.

Nouvelle dénomination à Bernex et modification d'artère sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates

Le Conseil d'Etat a validé la proposition de la commune de Bernex de dénommer **Square Pierret** la future voie au centre du plan localisé de quartier Chambert Lully. Cette dénomination reprend celle du proche lieu-dit "Chez Pierret".

Sur les communes de Confignon et Plan-les-Ouates, en raison du développement du grand projet "Les Cherpines" et des nouvelles constructions pour l'hospice général, le **chemin des Grands-Champs** commencera au chemin des Charrotons et le **chemin des Cherpines** se terminera au chemin du Pont-du-Centenaire. Cette modification garantira une meilleure localisation des biens et des personnes.

Retrouvez le descriptif de cette dénomination sur le site des noms géographiques de l'Etat de Genève (rubrique actualités).

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Niggeler, directeur de la direction de l'information du territoire, DT, T. 022 546 72 01.

Date de la nouvelle élection des membres du conseil municipal de la commune de Vernier



A la suite de l'annulation du scrutin du 23 mars 2025 par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 30 novembre 2025 la date de la nouvelle élection des membres du conseil municipal de la commune de Vernier.

La mise à disposition des dossiers et l'ouverture du dépôt des listes de candidatures sont fixées au 30 juin 2025. Un guide fixant les modalités et les conditions pour le dépôt des candidatures sera disponible à cette même date à l'adresse: www.ge.ch/elections/20251130.

Le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour cette élection est fixé au lundi 22 septembre 2025, avant midi.

Le tirage au sort des numéros de liste de candidatures aura lieu au plus tard le 25 septembre 2025.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Emmanuelle Jaquet, cheffe du service communication et information, CHA, T. 022 327 90 90.

Nomination

Nouveau directeur général de l'office du registre foncier



Le Conseil d'Etat a nommé M. Lionel Barral au poste de directeur général de l'office du registre foncier (ORF), fonction qu'il occupe *ad interim* depuis juillet 2023. Cette promotion permet de garantir une continuité dans la mission et les prestations délivrées par cet office.
Agé de 59 ans, titulaire du brevet d'avocat et de plusieurs formations en management, M. Barral est engagé en tant que juriste à l'office du registre foncier en 1995. Il devient membre de la direction en 2004. En 2010, il est nommé directeur-conservateur adjoint en charge du secteur juridique. Depuis plus de dix ans, M. Barral fait également partie de la commission d'examen des notaires.
En tant que directeur général, son rôle sera de continuer à garantir la qualité des prestations et l'exactitude des inscriptions au registre foncier, tout en accompagnant cet office et ses équipes dans la transition vers le numérique.
Le profil de M. Barral montre une solide maîtrise et expérience en droit foncier et immobilier suisse, avec une personnalité alliant leadership, capacité à fédérer et force de proposition. Le Conseil d'Etat est convaincu que M. Barral assumera avec succès la direction stratégique et opérationnelle de cet office.

M. Barral prendra sa nouvelle fonction au 1er juillet 2025 et succèdera ainsi à M. Edi da Broi. Le Conseil d'Etat remercie vivement ce dernier pour le travail accompli et lui présente ses meilleurs vœux.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.

Genève-Confédération

Soutien à l'évolution du cadastre des restrictions publiques à la propriété foncière

Consulté par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), le Conseil d'Etat soutient le projet de modification de la loi sur la géoinformation concernant le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. Ce dernier a en effet beaucoup évolué en termes de contenu et de gouvernance au niveau suisse depuis son introduction en 2012.

Pour rappel, le cadastre est mis à disposition de la population et des acteurs de l'aménagement du territoire par le canton. Il permet de connaître les règles imposées par l'Etat ou les collectivités publiques sur un terrain ou une parcelle. Le gouvernement salue par conséquent la volonté de clarifier la gouvernance et le périmètre de cet outil. Ces ajustements permettront par ailleurs de renforcer la sécurité juridique et améliorer l'accès à l'information pour les usagers.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne néanmoins l'importance d'évaluer les implications juridiques et financières de cette modification législative.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Laurent Niggeler, directeur de la direction de l'information du territoire, DT, tél. 022 546 72 01.

Soutien à la révision de l’ordonnance sur le CO2

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) relative à l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO2. Le gouvernement soutient sans réserve les adaptations proposées du système d’échange de quotas d’émission (SEQE) qui permettront de conserver sa compatibilité avec celui de l’Union européenne (UE).

Ce mécanisme, qui permet de limiter les émissions des installations industrielles émettant le plus de gaz à effet de serre, a en effet été couplé avec celui de l’UE en 2020 pour permettre aux participants suisses d’accéder au marché européen et d’être soumis à des conditions comparables à celles de leurs concurrents européens.

Le Conseil d’Etat soutient également les propositions de modifications concernant les émissions de CO2 des véhicules lourds, qui sont pertinentes tant pour une harmonisation avec l’Union européenne que pour l’atteinte des objectifs climatiques de la Suisse. Les nouvelles prescriptions concerneront en effet davantage de véhicules et les incitations à réduire leurs émissions seront renforcées.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Damien Gumy, chef du secteur climat, direction de la durabilité et du climat, DT, T. 022 388 19 45.

Soutien au renforcement des mesures contre les pénuries de médicaments

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il soutient l'ensemble des modifications réglementaires proposées, qui visent à garantir un meilleur suivi des ruptures d'approvisionnement et à renforcer la capacité de la suisse à stocker des médicaments vitaux face aux pénuries croissantes de médicaments.

Depuis la pandémie de COVID-19, les perturbations des chaînes logistiques mondiales ont mis en lumière la vulnérabilité de l’approvisionnement en produits thérapeutiques. A travers l’adaptation de trois ordonnances fédérales, le DEFR entend répondre à ces défis en élargissant la liste des substances soumises à l’obligation de notifier les pénuries et de constituer des stocks stratégiques.

Le gouvernement salue l’approche fondée sur des analyses de risques menées par l’Approvisionnement économique du pays (AEP), qui a identifié plusieurs principes actifs essentiels dans les domaines de la médecine intensive et des soins d’urgence. Par ailleurs, la suppression de la limitation du transfert des obligations de stockage - désormais autorisé jusqu’à 100% - constitue une mesure bienvenue et une plus grande flexibilité pour les opérateurs, en cohérence avec la loi sur l’approvisionnement du pays (LAP).

Tout en reconnaissant les efforts requis de la part des entreprises concernées, le Conseil d’Etat considère que ces mesures renforceront de manière durable la résilience du système de santé et la sécurité de l’approvisionnement pour la population suisse.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Yves Bellego, chargé de communication, office cantonal de la santé, DSM, T. 079 615 69 56.

Ordonnance sur la poste: pour un maintien d’un service postal de qualité

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) s'agissant de la révision partielle de l’ordonnance sur la poste. Il salue la volonté de la poste de renforcer ses services d’envois numériques tout en rappelant que cette orientation fait face à des défis liés à la protection des données. Le gouvernement relève par ailleurs que la proposition de baisser le taux de garantie du délai de livraison des journaux quotidiens avant 12h30 de 95 à 90% limiterait l’attractivité des titres de presse au format papier, alors même que le secteur connaît de grandes difficultés. Enfin, il comprend la nécessité de stabiliser financièrement la poste, tout en regrettant que la nouvelle définition du concept de zones habitées à l’année affaiblisse le caractère universel du service postal.

De manière générale, le Conseil d’Etat a exprimé son attachement à un service public de qualité basé sur

les principes d’universalité et d’accessibilité. Un service postal efficace est une condition-cadre majeure pour l’attractivité du canton, non seulement pour la population mais également pour les entreprises.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, T. 078 628 80 08.

Autres décisions en bref

Aides financières

Le Conseil d'Etat a accordé les aides financières suivantes:

- 74'000 francs à l'association Coordination genevoise Ecoute contre le racisme, pour l'année 2025
- 500'000 francs à l'association Weuro Genève 2025, pour l'année 2025
- 30'000 francs (aide exceptionnelle) du Fonds de l'aide au sport à l'association cantonale genevoise de football (ACGF), pour l'élaboration d'un processus d'héritage et de promotion du football féminin en marge de l'Euro féminin 2025
- 1'230'000 francs à cinq entités actives dans le domaine de la culture pour les années 2025 à 2027 (360'000 francs à la compagnie Greffe; 270'000 francs à l'association L'Alakran; 300'000 francs à l'association MadMoiselle MCH; 150'000 francs à l'association 3615 Dakota; 150'000 francs à l'association C2C/Cie C2C).

Crédits supplémentaires

Le Conseil d'Etat a soumis à la commission des finances du Grand Conseil les demandes de crédits supplémentaires suivantes, en application des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF):

- 25 millions de francs en faveur de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale
- 65'700 francs pour l'engagement d'un agent spécialisé à la direction des affaires internationales du DF dans le cadre du projet de subvention à la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale en 2025.